

Délibération 5.05

Plan Climat 76 - Réseau routier départemental - Fauchage avec exportation vers la méthanisation - Convention avec des propriétaires de méthaniseurs

Intervention de Laurent JACQUES

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Nous sommes partagés concernant cette délibération, et la méthanisation demeure un sujet complexe qui peut s'entendre à petite échelle, mais qui peut être lourd de conséquences s'il se développe sur des mauvaises bases à plus grande échelle.

Certes, nous estimons que la valorisation des déchets verts produits par le fauchage des accotements routiers est une bonne chose. Et nous avons conscience que la méthanisation est une production d'énergie renouvelable.

A ce titre, ce qui est proposé ici va a priori dans le bon sens, quitte en effet, cela ne nous choque pas, à ce que le process engagé ne rapporte pas financièrement à la collectivité, et même lui coûte un peu si c'est bon pour le développement durable.

Après tout, il faut bien utiliser des engins capables de collecter, en aspirant les déchets verts actuellement laissés après fauchage au bord de nos routes.

A ceci près, que la méthanisation doit être obtenue selon nous, uniquement par l'utilisation de déchets verts, de lisiers, d'effluents d'élevage etc... et non par des cultures qui lui sont dédiées.

La culture des terres agricoles c'est fait pour nourrir, pas pour servir de matière première à la production d'énergie.

Or, il s'avère que non seulement cette garantie n'est pas obtenue auprès des exploitants candidats qui sont retenus ici, mais au contraire, nous apprenons qu'une partie de la culture de leurs terres sera utilisée en complément des déchets verts que nous allons leur livrer.

La raison est simple, la méthanisation ça rapporte. Et quelquefois plus que la culture des terres pour l'alimentation.

Si nous voulons rester dans un processus vertueux, il faut donc selon nous obtenir la garantie que l'entreprise de méthanisation retenue n'utilise aucune production agricole dans son processus de méthanisation, sinon le foncier agricole risque de plus servir à alimenter les méthaniseurs qu'à produire de l'alimentation, créant ainsi au passage une inflation des terres agricoles au détriment des plus petites exploitations.

Oui à la culture nourricière, non à la culture énergétique. Nous nous abstiendrons donc sur ce dossier.